

Critères pour l'attribution du titre «MERITE SPORTIF» Saison 2024-2025 de la Commune de Schuttrange

L'Administration Communale de Schuttrange, en collaboration avec la « Commission des sports et des loisirs », attribue chaque année le titre « MERITE SPORTIF » aux sportifs(ves) méritants(es) résidant dans notre commune et ayant introduit une demande en bonne et due forme. Le formulaire joint en annexe doit être utilisé à cet effet, en y joignant toute preuve jugée nécessaire.

Les critères sont les suivants:

- faire partie d'un club ou d'une association, affilié à une fédération-membre du C.O.S.L.
- être en possession d'une licence-compétition valable au moment de la réalisation de la performance

SPORTS INDIVIDUELS

Seront honorés :

- les 3 premières places lors des championnats nationaux/internationaux et régionaux dans une des catég. d'âge
- les records nationaux, européens et mondiaux reconnus par la fédération en question

SPORTS COLLECTIFS

Toutes les équipes sportives, membres d'une association ayant son siège social dans notre commune, entrent en compte pour l'attribution du titre « MERITE SPORTIF ».

Seront récompensés:

- chaque équipe décrochant le titre de Champion, de Vice-Champion, ou la 3e place lors du Championnat de Luxembourg
- chaque équipe qui est montée en division supérieure
- les équipes qui ont réalisé une performance extraordinaire lors d'un tournoi national ou international à haut niveau
- les athlètes actifs(ves) ayant fait partie d'une sélection / équipe nationale, ainsi que les participants(es) d'une équipe relais, ayant remporté une 1ière, 2ième, 3ième place lors d'un championnat national/international

EXPLOITS SPORTIFS EXTRAORDINAIRES

La commission se réserve le droit d'accepter certaines candidatures ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais portant sur des exploits sportifs extraordinaires ou parascolaires.

Les intéressé(e)s qui présentent leur candidature relative au « MERITE SPORTIF » sont prié(e)s de bien vouloir joindre les pièces officielles à l'appui.

Aucun(e) candidat(e) ne pourra se voir attribuer plus d'un prix par an.

**Les inscriptions se feront auprès de la commune de Schuttrange ou par email
sport.schuttrange@gmail.com jusqu'au 10 août 2025.**

Aucune proposition ne pourra être acceptée après ce délai.

La participation à la cérémonie du « MERITE SPORTIF » est obligatoire pour la remise du cadeau.

MÉRITE SPORTIF
MARDI, LE 23 SEPTEMBRE 2025
AU CENTRE CULTUREL CAMPUS AN DER DÄLLT À 19:30

Formulaire d'inscription

Ce formulaire de candidature doit être introduit pour le 10 août 2025 au plus tard auprès de la commune de Schuttrange, 2 Place de l'Église, L-5367 Schuttrange, soit par email:

sport.schuttrange@gmail.com

Aucune proposition ne pourra être acceptée après ce délai.

CANDIDAT

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone GSM : _____

Email : _____

DISCIPLINE SPORTIVE PRATIQUEE AVEC EXPLICATIONS

NOM CLUB / CATEGORIE

CLASSEMENT

FOTO

Veuillez svp nous fournir au moins une photo digitale (JPG) par lauréat ou équipe en envoyant un email à sport.schuttrange@gmail.com